

Article 1 : EPREUVES :

L'association Vir'King raid, club affilié à la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO) organise une épreuve sportive appelée « Défi de la Pierre Percée » ouverte à tous à partir de 8 ans, permettant de découvrir et de concourir dans le domaine du raid orientation multisports.

Les Défis « *Thor* », « *Odin* », « *Ragnar* » et « *P'tits Vikings* » sont des parcours à réaliser par équipe de 2 (ou 3 pour le Défi des P'tits Vikings), où s'enchaînent des épreuves de course à pied, VTT, bike & run, course d'orientation, épreuve nautique, tir à l'arc et des épreuves surprises.

Distances approximatives : **Thor** : 65 km; **Odin** : 45 km ; **Ragnar** : 25 km et **P'tits vikings** : 8 km / 12 km

Article 2 : PARTICIPATION

- Défi **Thor** : ouvert aux adultes de niveau confirmé.
- Défi **Odin** : ouvert aux adultes et jeunes raiders à partir de 16 ans accompagnés d'un adulte
- Défi **Ragnar** : à partir de 15 ans en duo ou à partir de 13 ans accompagné d'un adulte.
- Défi des **P'tits vikings** : 1 ou 2 enfants à partir de 8 ans accompagnés d'un adulte

Les participants attestent leur aptitude à nager 25 mètres et s'immerger

Article 3 : LIEU et HORAIRES

Le rassemblement est fixé au parking du gymnase du Val de Soulevre, à LE BENY-BOCAGE pour les courses du samedi et du dimanche.

Samedi 29 juin 2019 :

- Défi **Thor** (formule sportive) :
 - Les VTT seront à déposer préalablement à un endroit précisé ultérieurement
 - 7 h 30 – 8 h 45 : accueil, retrait des dossards et contrôle du matériel
 - 8 h 45 : briefing – départ à 9 h
 - A partir de 14 h : premiers retours et résultats à partir de 16 h. Repas prévus pour les participants
- Défi **Odin** (formule sportive) :
 - Les VTT seront à déposer préalablement à un endroit précisé ultérieurement
 - 7 h 30 – 8 h 45 : accueil des équipes, retrait des dossards et contrôle du matériel
 - 8 h 45 : briefing – départ à 9 h
 - A partir de 13 h : premiers retours et résultats : à partir de 16 h. Repas prévus pour les participants
- Défi **Ragnar** (formule découverte) :
 - 11 h 45 – 12 h 45 : accueil, retrait des dossards et contrôle du matériel
 - 13 h 00 : briefing et départ
 - A partir de 17 h 00 : premiers retours et résultats : à partir de 18 h.

Dimanche 30 juin 2019 : (formule découverte) :

- Défi des **P'tits vikings** 2 groupes : +/- 8 km (25 équipes max) OU +/- 12 km (45 équipes max) :
 - 11 h 00 – 11 h 30 : accueil, retrait des dossards et contrôle du matériel
 - A partir de 11 h 30 : briefing et départs
 - Goûter offert aux participants

Article 4 : INSCRIPTIONS

Inscriptions limitées à 25 équipes sur le Défi **Thor**, 75 équipes sur le Défi **Odin**, 50 équipes sur le Défi **Ragnar** et 60 équipes sur le Défi **des P'tits vikings**. Date limite d'inscription : 23 juin 2019. Aucun engagement le jour même et **seul les dossiers complets retournés avant le 26 juin 2019 seront retenus**.

Pour s'inscrire, il faut fournir :

- Une licence FFCO 2019 ou un certificat médical **ou une copie lisible**, portant la mention de « non contre indication à la pratique du sport ou de la course d'orientation, en compétition » datant de moins d'un an au jour de la compétition. **Un modèle est disponible sur le site www.virkingraid.org**.
- Le bulletin d'inscription complété en ligne (validation de l'inscription après réception des justificatifs)
- Une autorisation parentale pour les mineurs. **Un modèle est disponible sur le site**
- Un chèque de caution de 50 € par équipe pour le doigt électronique Sportident (Chèque à l'ordre de : VIR'KING RAID) à envoyer par courrier ou à déposer sur place.
- Un droit d'engagement par un paiement en ligne sur le site @payer :
 - Défi **Thor** et Défi **Odin** : 28 € par personne pour les licenciés FFCO et 32 € par personne pour les non licenciés
 - Défi **Ragnar** : 19 € par personne.
 - Défi **des P'tits vikings** : 17 € par adulte¹

¹L'engagement est offert pour les – de 15 ans, uniquement sur le Défi des P'tits Vikings, grâce à l'aide du Département du Calvados et son soutien au raid multisports

Le dossier d'inscription complet est à envoyer (impérativement avant le 26/06/2017) à virkingraid@gmail.com ou si besoin à **Office de Tourisme du Bocage Normand « Square de la Résistance » Vire 14500 VIRE NORMANDIE**

Après la course :

- ❖ Un plateau repas est compris après la course pour les participants du Défis **Thor** et **Odin**.
- ❖ Possibilité de réserver un plateau repas pour les participants au défi **Ragnar** et pour les accompagnateurs de tous les défis du samedi en réservant au préalable (8 € / personne).
- ❖ Un goûter est compris après la course pour les participants du Défi **P'tits vikings**.

Article 5 : MATERIELS

- **Obligatoires** : VTT, casque, téléphone portable correspondant au numéro donné sur le bulletin d'inscription, ravitaillements (eau, aliments énergétiques...), couverture de survie
- **Recommandés** : compteur VTT, porte-carte, boussole, kit de réparation, kit de premiers secours

Article 6 : RESPONSABILITES

L'organisateur décline toute responsabilité en cas :

- D'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du concurrent.
- De falsification de la licence ou du certificat médical. L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l'un de ces derniers. Un modèle de certificat est disponible sur notre site internet.
- D'accident provoqué par le non respect du code de la route. Les concurrents ne sont en aucun cas prioritaires sur les véhicules.
- De non respect des consignes des organisateurs, des commissaires de course ou des signaleurs.
- De non respect des autres usagers, des lieux fréquentés, des zones interdites mentionnées sur les cartes.
- De la perte ou du vol d'objets ou du matériel.
- Du non port du casque lors des épreuves de VTT et bike & run.

Article 7 : ASSURANCES

L'organisation est couverte par l'assurance responsabilité civile souscrite auprès du Cabinet Delporte – 60 rue des Carmes – 17500 JONZAC en conformité avec le Code du Sport et décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs. L'organisateur ne répond pas des dégâts ou blessures occasionnées par les

participants. Ceux-ci sont couverts par leur propre assurance « dommages-accidents ». Il sera délivré aux participants non licenciés FFCO un Pass'Orientation, une licence ponctuelle valable pendant la durée de l'épreuve.

Article 8 : GESTION ELECTRONIQUE DES RESULTATS

Chaque participant devra vider son doigt électronique (remise à zéro de la mémoire) et contrôler son bon fonctionnement. Ces opérations se feront en utilisant les boîtiers « Effacer » et « Contrôler » sur le lieu de départ.

A l'arrivée, les concurrents devront rejoindre l'arrivée pour poinçonner le boîtier « Arrivée » pour stopper le chronométrage. Le passage par l'arrivée est obligatoire, même en cas d'abandon.

Article 9 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Le classement est procédé selon le temps obtenu majoré par les bonifications et/ou minoré par les pénalités.

Pour les défis **Thor** et **Odin** : la première équipe « au scratch » recevra un trophée « Pierre Percée ».

Il sera établi un classement général, masculin, féminin et mixte. Des récompenses seront remises aux trois premières équipes de chaque catégorie pour les défis **Thor** et **Odin** et au 1^{er} de chaque catégorie pour le Défi **Ragnar**.

Un lot souvenir sera remis à tous les participants

Article 10 : MOTIFS DE DISQUALIFICATION ET PENALITES

De disqualifications en cas de :

- **Non respect du règlement, ou non respect du code de la route, ou non port du dossard**
- Absence du port du casque, jugulaire non serrée pendant les épreuves de VTT et de bike & run.
- Utilisation d'un VTT à assistance électrique
- De séparation des équipiers qui doivent impérativement rester ensemble tout au long de la course, à portée de voix ou de vue.
- D'injures ou de comportements agressifs ou antisportifs envers les membres de l'organisation ou autre concurrent.
- Non respect de l'environnement (jet de détritrus, papiers, bouteilles, emballages barres, de gels,...).

De pénalités en cas de :

- De non respect du parcours, départ anticipé, ravitaillement externe.
- De dépassement d'une barrière horaire définie avant le départ par l'organisation.

Pénalités : chaque balise manquante donne une pénalité de temps, dont les modalités seront détaillées lors du briefing.

Article 11 : RAVITAILLEMENT

L'organisation prévoit un ravitaillement sur le parcours, mais en rappelant que les épreuves sont en autosuffisance.

Article 12 : ANNULATION

L'organisation n'effectuera aucun remboursement d'inscription après le 23 juin 2019 pour annulation. En cas de force majeure ou d'obligation réglementaire (alerte météorologique orange ou rouge, avis de la préfecture...), les organisateurs pourront prendre la décision de modifier ou d'annuler l'épreuve. Aucune demande de remboursement de frais d'inscription ne pourra être réclamée dans ce cas.

Article 13 : DROITS A L'IMAGE

Les concurrents s'engagent par leur participation à l'exploitation de leur image par l'association « Vir'king raid » et la diffusion des photos et vidéos publiées sous la licence CC-BY-NC (reproduction, sans utilisation commerciale), ainsi que l'acceptation de votre nom pour l'affichage des inscriptions et des résultats.

Article 14 : REGLEMENT

L'engagement au Défi de la Pierre Percée implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Les organisateurs se réservent le droit de faire évoluer les points techniques du règlement.